

**ORGANISATION DE SERVICE SELON RYTHMES SCOLAIRES ET QUOTITE (rythmes en vigueur à ce jour)
(année scolaire 2025/2026)**

Temps partiels de droit et sur autorisation

TOUTES COMMUNES sauf Courbevoie

Quotité de travail	Organisation du service
100%	4 jours à 6h (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi)
75%	3 jours à 6h (1 jour à 6h libéré)
50%	2 jours à 6h (2 jours à 6h libérés)

COURBEVOIE

Quotité de travail	Organisation du service
100%	3 jours à 6h (Lundi-Mardi-Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi)
75%	2 jours à 6h (Lundi, Mardi ou Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi) (1 jour à 6h libéré)
50%	1 jour à 6h (Lundi, Mardi ou Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi) (Cas général : 2 jours à 6h libérés, Lundi, Mardi ou Jeudi) A titre <u>exceptionnel</u> , 1 jour à 6h et 2 jours à 3h libérés)